

La Première adjointe Anne Hidalgo

caviarde le procès-verbal

de la réunion de concertation sur le Jardin Lalanne

(septembre 2008)

Le 22 mai dernier, nous avons obtenu de haute lutte, après quatre ans de bataille, qu'une réunion soit spécifiquement consacrée au devenir du Jardin Lalanne. En effet, aussi étonnant que cela puisse paraître, la décision de supprimer le jardin Lalanne a été prise dès 2005 par le Maire de Paris, en amont de toute concertation, sans avoir consulté les associations, et en dépit du fait que la conservation de ce jardin était prévue dans la version finale du parti d'urbanisme retenu, celui de David Mangin.

Le 29 mai 2008 devait donc avoir lieu la première réunion consacrée à une question de fond jamais traitée jusqu'alors : « *Pourquoi faut-il supprimer le jardin Lalanne ?* ». La Ville avait affûté ses arguments en faveur de la suppression du jardin, nous avons préparé les nôtres en faveur de son maintien.

Las, dès les premières minutes, la Première adjointe, Anne Hidalgo, a précisé les termes du débat : « *Je veux être très claire : la décision de supprimer le jardin Lalanne est prise et irrévocable. Cela dit, dans notre conception de la concertation, cela ne doit pas vous empêcher de vous exprimer* ».

Voilà une conception de la concertation originale ! C'est le principe « *Je décide d'abord, on discute ensuite* ». A la relecture, ça ne le faisait pas trop, quand même, pour une municipalité qui depuis 2001 a fait de la démocratie participative une de ses priorités. Qu'à cela ne tienne ! Dans le compte rendu officiel, cette phrase malheureuse d'Anne Hidalgo a été remplacée par une formule beaucoup plus politiquement correcte : « *La conception que nous avons de la concertation est bien évidemment de travailler sur le fond, d'échanger des arguments, d'objectiver nos positions. Mais à un moment donné, nous devons décider* ».

Malheureusement pour elle, non seulement nous sommes nombreux à pouvoir témoigner de ce qu'elle a vraiment dit ce jour-là, mais la trace de la formule initiale se trouve dans la réponse d'Elisabeth Bourguinat, incompréhensible sans cela : « *Votre conception de la concertation consiste à dire que nous allons débattre pendant deux heures alors que la décision est déjà prise. Comment voulez-vous que nous puissions admettre cela ! (...) Si la décision est déjà prise, il est inutile que nous soyons présents aujourd'hui !* ».

Carton rouge, Mme la Première adjointe ! Ce n'est pas joli-joli de tricher comme ça !